



COMMISSION EUROPÉENNE – COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

Septième réunion des Collèges Déclaration commune Bruxelles, le 22 avril 2015

1. Les changements politiques, économiques et sociaux qui touchent à la fois l'Afrique et l'Europe renforcent l'intérêt et l'importance de notre partenariat, tel qu'il est inscrit dans la stratégie commune Afrique-UE (JAES) de 2007. La Commission européenne et la Commission de l'Union africaine ont toutes les deux à cœur de s'attaquer aux problèmes d'envergure mondiale, liés notamment au développement social et économique, au changement climatique, au terrorisme, à l'extrémisme violent et à la criminalité transnationale. Notre partenariat vise à relever les défis communs grâce à un dialogue franc et à des initiatives communes.
2. En avril 2014, les dirigeants de l'Union européenne et de l'Afrique se sont réunis lors du 4^e sommet UE-Afrique et ils ont adopté une feuille de route structurant notre coopération et nos engagements mutuels pour la période 2014-2017. Les dirigeants européens et africains ont également convenu de poursuivre et d'approfondir le dialogue politique et la coopération, en les complétant par des contacts réguliers entre eux pour examiner les défis communs, y compris les situations de crise.
3. C'est dans ce contexte que la 7^e réunion entre les deux Collèges a eu lieu à Bruxelles le 22 avril 2015. Nous nous sommes félicités des efforts continus dans tous les domaines couverts par le partenariat depuis le sommet et nous avons décidé d'unir nos efforts afin de démontrer aux citoyens européens et africains les avantages concrets de notre partenariat.
4. La participation des communautés économiques régionales (CER) africaines, de la Banque africaine de développement (BAfD) et de la Banque européenne d'investissement (BEI) a été grandement appréciée.
5. Nous avons favorablement accueilli l'adoption de l'Agenda 2063 pour l'Afrique et pris note de l'élaboration en cours du plan de mise en œuvre à dix ans et de sa stratégie de financement.
6. Le partenariat Afrique-UE est axé sur les personnes. Nous avons convenu d'élargir l'espace de dialogue avec les organisations de la société civile, les groupes de réflexion, les organisations de jeunesse, les partenaires économiques et sociaux et le secteur privé et de les associer à la mise en œuvre de notre stratégie commune. Ayant cela à l'esprit, nous avons décidé que le premier Forum Annuel Conjoint, auquel les acteurs de la stratégie commune Afrique-UE seront invités à participer, aurait lieu dans le courant de l'année à Addis-Abeba.

7. Au cours de notre réunion, nous, la Commission européenne et la Commission de l'Union africaine, avons convenu en particulier de poursuivre notre coopération dans les domaines suivants:

Paix et sécurité

8. Dans les limites de nos compétences respectives, nous redoublerons d'efforts communs pour régler les conflits et les situations de crise, par exemple en soutenant la mise en œuvre de l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs; l'achèvement de la feuille de route pour la transition en République centrafricaine; la poursuite du processus inter-malien de dialogue et de réconciliation ainsi que la mise en œuvre de la stratégie plus large relative au Sahel, notamment par une action face aux problèmes dans le golfe de Guinée et dans la région du lac Tchad; la consolidation de la paix et de la sécurité en Somalie, notamment par l'intermédiaire de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique; de même que les efforts de médiation destinés à surmonter les crises au Soudan du Sud et en Libye, où nous appelons les parties à trouver un accord de toute urgence. Nous saluons la première mission commune du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Comité politique et de sécurité de l'Union européenne au Mali en février 2015, ainsi que l'étroite coopération entre les envoyés spéciaux et les représentants spéciaux des deux parties dans la Corne de l'Afrique, au Mali et au Sahel, en Libye et dans la région des Grands Lacs.
9. Nous collaborerons aussi pour agir sur les causes profondes des crises complexes et multiples, en investissant dans des politiques de développement durable et en renforçant la résilience des populations les plus vulnérables, ainsi que pour lutter contre toutes les formes de criminalité organisée, la piraterie, le terrorisme, la radicalisation et l'extrémisme violent.
10. Les événements survenus récemment au Kenya démontrent la nécessité de renforcer la coopération dans notre lutte commune contre le terrorisme sous toutes ses formes. Nous veillerons à une coordination plus étroite entre l'Union européenne et l'Afrique, mais également avec un large éventail d'autres partenaires, afin de poursuivre l'action d'ensemble menée pour lutter contre les menaces terroristes qui pèsent sur l'Afrique du Nord, le Sahel, la région du lac Tchad et la Corne de l'Afrique. Nous nous efforcerons d'intensifier encore les efforts déployés pour lutter contre le terrorisme tout en respectant les normes relatives aux droits de l'homme et l'état de droit et examinerons, entre autres, les défis posés par les combattants terroristes étrangers.
11. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la protection des droits de l'homme, et notamment des droits des femmes et des enfants, dans les situations de conflit. Nous saluons les mesures prises par la Commission de l'Union africaine pour prévenir les cas de mauvais traitements et d'exploitation sexuelle dans le cadre des opérations de soutien de la paix, enquêter sur ces cas et en poursuivre les auteurs, y compris en formant le personnel militaire et policier de l'Union africaine aux droits de l'homme et aux questions d'égalité hommes-femmes.
12. Nous continuerons de nous attaquer ensemble à la diffusion des armes légères et de petit calibre (ALPC) dans le cadre de la lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes à feu en Afrique. Nous sommes favorables à la participation de l'UE et des États africains à

la première conférence des États parties au traité sur le commerce des armes qui se tiendra au Mexique en août 2015.

13. Nous poursuivrons notre coopération commune en vue de la mise en œuvre de l'architecture africaine de paix et de sécurité, y compris les opérations de soutien de la paix conduites par l'Afrique, ainsi que de la réforme du secteur de la sécurité dans les pays sortant d'un conflit. Nous avons convenu de continuer à collaborer dans la perspective d'un financement plus durable et plus prévisible des opérations de maintien de la paix menées par l'UA en se basant sur l'expérience de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, et en prenant en compte le contexte évolutif de la paix et de la sécurité en Afrique et la nécessité d'efforts renouvelés de mobilisation des ressources tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent en soutien des efforts de paix et de sécurité de l'UA.

Démocratie, bonne gouvernance et droits de l'homme

14. Nous réaffirmons notre engagement commun en faveur de la mise en œuvre de l'architecture africaine de gouvernance et d'un solide système africain de protection des droits de l'homme accessible aux citoyens africains. Nous unirons nos efforts pour encourager les États membres de l'Union africaine à ratifier et à transposer en droit interne tous les instruments juridiques de l'Union africaine en particulier en matière de démocratie, de bonne gouvernance et de droits de l'homme et nous continuerons de collaborer dans le domaine des élections, y compris entre nos missions d'observation sur le terrain, ainsi que dans celui de la lutte contre la corruption. Nous réaffirmons notre détermination particulière à atteindre les objectifs de 2015 – Année africaine de l'autonomisation des femmes et poursuivrons nos efforts afin de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, de mettre un terme à la violence et à la discrimination dont les femmes et les filles sont victimes à tous les niveaux et de permettre aux femmes et aux filles de jouer pleinement leur rôle dans le développement politique, économique et social. Nous veillerons à ce que la société civile soit pleinement associée à notre action commune dans ces domaines sur nos deux continents.
15. Nous convenons d'organiser notre prochain dialogue sur les droits de l'homme en marge de la Commission de Banjul dans les mois à venir afin de poursuivre les travaux sur ces questions et sur d'autres sujets liés aux droits de l'homme d'intérêt commun pour l'Afrique et l'Europe.
16. Nous réaffirmons notre volonté commune de promouvoir les droits sociaux et économiques dans le respect des normes internationales pertinentes. Nous élargirons notre coopération pour garantir le plein respect des droits de l'homme dans les activités commerciales et continuer à promouvoir des pratiques commerciales responsables. Nous saluons les nouveaux cadres législatifs de l'Union européenne sur la publication par les grandes entreprises d'informations non financières relatives aux questions de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption ainsi qu'aux questions environnementales et sociales.

Développement humain

17. Nous continuerons de coopérer afin de maximiser les bénéfices de la science, de la technologie et de l'innovation en vue de relever les défis communs que sont l'éradication de la pauvreté et la promotion du développement durable. À cet égard, les progrès réalisés sur la voie d'un partenariat UE-Afrique en matière de recherche et d'innovation qui

bénéficierait d'un financement conjoint et serait centré sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable sont plus que bienvenus. Ils répondent à nos objectifs respectifs en matière d'agriculture et de systèmes alimentaires, tels qu'ils figurent dans la politique agricole commune de l'Union européenne et dans la stratégie à long terme de l'Union africaine à l'horizon 2063 avec ses instruments, en particulier la Stratégie de l'UA pour la Science, la Technologie et l'Innovation (STISA-2024), ainsi que dans le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Nous avons convenu de mobiliser des ressources adéquates aux fins de la mise en œuvre du partenariat en matière de recherche et d'innovation et d'inciter nos États membres à faire de même.

18. Nous sommes conscients qu'une action coordonnée en matière de recherche est un élément essentiel de la préparation. Les pays sont encouragés à participer activement aux cadres existants que constituent la Collaboration mondiale en matière de recherche pour la préparation aux maladies infectieuses et le partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques.
19. Nous reconnaissons les efforts faits dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola en particulier le déploiement du Soutien de l'UA contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest (ASEOWA). Nous accorderons la priorité aux mesures destinées à mettre fin à l'épidémie, en appliquant la stratégie «Getting down to and staying at zero» («Descendre à zéro cas et y rester»). Nous nous efforcerons de prévenir toute crise similaire à l'avenir et d'aider les pays touchés à se remettre des dégâts causés par la pandémie.
20. Nous œuvrerons ensemble au renforcement de la sécurité sanitaire régionale et mondiale, notamment par la création d'un réservoir d'experts pouvant être déployés rapidement, et nous saluons la mise sur pied d'un centre africain de contrôle et de prévention des maladies (ACDC) aidant les États membres de l'Union africaine à mettre en œuvre le règlement sanitaire international.
21. Nous intensifierons notre dialogue et notre coopération pour mettre en œuvre la déclaration UE-Afrique sur la migration et la mobilité adoptée lors du sommet d'avril 2014, en accordant une attention particulière à la coopération dans ce domaine en tant que responsabilité partagée. Nous coopérerons dans les domaines de l'immigration légale et de la mobilité, de la prévention de l'immigration clandestine, en particulier en renforçant la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants; du renforcement des synergies entre migration et développement, et notamment du rôle de la diaspora africaine, ainsi que de la promotion de la protection internationale, dans le plein respect des droits de l'homme fondamentaux des migrants. Nous tenterons en particulier de nous attaquer aux causes profondes des migrations irrégulières et forcées. Cela passera par le dialogue Afrique-UE et par la réalisation d'actions concrètes aux niveaux continental, régional et national. Nous nous félicitons de l'engagement des pays d'origine, de transit et de destination dans le cadre des processus de Khartoum et de Rabat et nous souhaitons renforcer notre coopération y compris par le développement d'actions en matière de coopération transfrontalière, de lutte contre les réseaux de traite et de trafic d'êtres humains et, de protection internationale. De plus, nous coopérerons pour l'opérationnalisation de l'Institut africain des transferts de fonds dans l'objectif de rendre les envois de fonds, plus sûrs, plus rapides et moins coûteux afin qu'ils contribuent au développement social et économique de l'Afrique.

22. Nous poursuivrons nos efforts pour soutenir l'harmonisation des programmes d'enseignement supérieur en Afrique, en mettant l'accent sur l'ajustement, l'assurance de la qualité et l'agrément et en étendant le processus à 120 universités dans toute l'Afrique. Nous continuerons également de coopérer à la création de centres d'excellence dans le cadre de l'université panafricaine (UPA), notamment à la mise en place de l'institut des sciences spatiales de l'UPA en Afrique du Sud. Nous attachons une grande importance à la mobilité des étudiants et du personnel universitaire, à la fois à l'intérieur de l'Afrique et entre nos continents, et nous poursuivrons notre coopération dans ce domaine. En outre, nous soulignons l'importance de l'éducation et de la formation technique et professionnelle pour assurer l'employabilité et les capacités des jeunes. Compte tenu des attaques terroristes récentes et de la montée de la radicalisation, nous avons convenu d'unir nos efforts pour promouvoir l'inclusion sociale et la lutte contre la violence et l'intolérance.

Développement et croissance durables et inclusifs et intégration continentale

23. Nous avons entamé un dialogue sur les questions économiques et financières et convenu d'approfondir nos discussions en vue d'identifier des priorités communes pour des politiques économiques qui favorisent une croissance forte, durable, équilibrée et inclusive.
24. Nous réaffirmons notre attachement résolu à l'intégration régionale et continentale, moteur d'une croissance inclusive et d'un développement durable. Nous soutiendrons l'établissement de la zone de libre-échange continentale (ZLEC) en Afrique, qui sera fondée sur les processus d'intégration régionale existants. Nous sommes résolus à voir aboutir le programme de Doha pour le développement dans le cadre de l'OMC, avec des résultats significatifs dans tous les domaines y compris en matière de développement. Nous réaffirmons notre engagement pour la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges. A cet égard, nous appelons en particulier toutes les parties à accélérer la ratification et l'entrée en vigueur du protocole sur la facilitation des échanges, susceptible de contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de la ZLEC, et nous encourageons ceux en position de le faire à soutenir sa mise en œuvre.
25. Reconnaissant le rôle important du secteur privé pour parvenir à une croissance durable et inclusive, nous renforcerons les activités actuellement menées pour promouvoir le développement du secteur privé en Afrique et nous ouvrirons le dialogue avec les milieux d'affaires africains et européens, notamment dans le cadre de forums et de missions économiques en faveur de la croissance. Nous saluons la création d'une nouvelle facilité d'investissement pour l'Afrique qui contribuera à mobiliser des investissements.
26. Nous intensifierons notre dialogue sur l'industrialisation, notamment sur la coopération dans le domaine des ressources minérales et des études géologiques, les investissements responsables, la fiscalité et les ressources financières nationales, les statistiques et les infrastructures, dans le but de contribuer à l'initiative pour le Développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA).
27. Nous poursuivrons notre coopération approfondie dans le domaine des infrastructures et assurerons conjointement la coordination intersectorielle, en ce qui concerne les transports, l'énergie, l'eau et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Nous endossons la déclaration du Groupe de référence sur les infrastructures et nous réaffirmons notre détermination commune à développer les transports et les TIC, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que notre engagement en faveur de

l'énergie durable et financièrement accessible, en mettant l'accent en particulier sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en cohérence avec le Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), la Politique européenne de Développement et d'autres cadres d'orientation tels que l'initiative des NU SE4ALL. De plus, nous prendrons en considération les thèmes émergents, tels que les villes intelligentes et durables, et les enjeux liés au dividende démographique africain.

28. Nous restons déterminés à coopérer dans le domaine de la société de l'information, en élargissant les initiatives en cours, en exploitant les synergies entre la stratégie numérique de l'Union européenne et les cadres de développement des TIC de l'Union africaine, en encourageant le rapprochement des cadres juridiques et réglementaires et en améliorant les interconnexions entre l'Afrique et l'Union européenne.
29. Nous poursuivrons nos travaux sur l'extension à l'Afrique des systèmes mondiaux de navigation par satellite, notamment pour améliorer la sécurité aérienne.
30. L'agriculture durable restera une priorité de notre coopération et nous reconnaissons l'ambition et la qualité de la déclaration des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union africaine réunis à Malabo en 2014, qui énonce des engagements concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'éradication de la faim et la réduction de moitié de la pauvreté. Nous continuerons à soutenir le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), tel que renouvelé à Malabo. Nous saluons la collaboration stratégique transversale du groupe de contact consacré à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la sécurité sanitaire des aliments qui a été mandaté dans la feuille de route 2014-2017. Nous prenons acte du rapport de ce groupe et souscrivons aux engagements qu'il contient en vue d'approfondir et d'améliorer la mise en œuvre des actions à l'avenir. Nous appelons instamment le groupe de contact à continuer à assurer la cohérence et à garantir les avancées, en relevant conjointement les défis concernant tous les aspects relatifs à l'agriculture, à la pêche, à la sécurité alimentaire et à la sécurité sanitaire des aliments.
31. Avec l'appui du programme «Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres», nous mettrons l'accent sur le renforcement des systèmes de gestion de la santé des végétaux et sur le soutien à un cadre de coopération solide dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, fondement nécessaire au développement des échanges intra-régionaux, qui pourrait conduire à la création d'une autorité africaine chargée de la sécurité sanitaire des aliments.
32. Nous coopérerons dans la lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages. Nous nous efforcerons de renforcer la législation sur le commerce des espèces sauvages et sa mise en œuvre, lorsqu'il y a lieu, afin d'éliminer la corruption liée au trafic de ces espèces et d'agir sur l'offre et la demande de produits illégaux à base d'espèces sauvages, et nous coordonnerons nos positions dans le cadre d'accords internationaux tels que la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).
33. Nous renforcerons la coopération entre les systèmes statistiques européens et africains en produisant des informations statistiques de grande qualité pour l'intégration et la prise de décisions en connaissance de cause sur des grands thèmes stratégiques tels que les comptes nationaux, le commerce, le travail, les migrations et les indicateurs de développement post-2015.

Questions mondiales et émergentes

34. Nous continuerons à collaborer sur le programme de développement pour l'après-2015. Nous avons un profond intérêt commun à garantir un résultat ambitieux et orienté vers l'action et à faire en sorte qu'il soit ensuite mis en œuvre. Nous convenons de coopérer étroitement dans ce domaine, notamment en encourageant les consultations entre les groupes de nos deux continents dans le cadre des Nations unies.
35. Nous sommes impatients de conclure un nouveau partenariat mondial pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 lors de la 3^e conférence sur le financement du développement qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015. Nous viserons un accord global, couvrant tous les moyens de mise en œuvre, notamment un environnement politique favorable et la mobilisation et l'utilisation efficace de toutes les ressources financières, et abordant les trois dimensions du développement durable. Cet accord constituera le pilier «Moyens de mise en œuvre» du programme pour l'après-2015.
36. Nous continuerons notre coopération en matière de promotion de la bonne gouvernance en matière fiscale et de lutte contre les flux financiers illicites.
37. Dans le domaine du changement climatique, nous intensifierons notre dialogue stratégique et soulignons l'importance de conclure en décembre 2015 à Paris un accord transparent, dynamique et juridiquement contraignant, assorti d'engagements équitables et ambitieux pris par toutes les parties. Nous prenons l'engagement de poursuivre notre collaboration autour de l'objectif partagé de maintien de l'augmentation de la température moyenne en dessous de 2 °C, en assurant le passage à des économies et des sociétés à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilientes face au changement climatique et en nous engageant sur les trajectoires d'adaptation nécessaires. L'accord de 2015 doit être un instrument transparent, dynamique, pouvant être adapté à l'évolution des besoins et des réalités futurs, respectueux des capacités et des responsabilités nationales respectives. Nous soutiendrons l'élaboration des contributions prévues et déterminées au niveau national.
38. Nous renforcerons notre coopération en matière de programmes extra-atmosphériques. A cet égard, nous saluons le communiqué de la 6^e troïka UE-UA consacrée à l'espace, et en l'occurrence ses recommandations relatives à l'initiative de Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité en Afrique (GMES & Afrique) et de l'initiative africaine de surveillance de la Terre en vue de renforcer l'accès des décideurs politiques aux données tirées de l'observation de la Terre. Nous continuerons également à collaborer dans le domaine de la gestion des risques de catastrophes et de la résilience et saluons l'adoption d'un nouveau programme de coopération dans ce domaine, doté d'un budget de 80 millions d'EUR.

Coopération administrative et financière

39. Nous développerons la coopération technique et administrative bilatérale dans des domaines clés dans lesquels chaque institution souhaite bénéficier de l'expertise de l'autre et faire partager son expertise spécifique parmi lesquels la gestion financière, la gestion axée sur les résultats, la communication interne, la formation ainsi que les modalités d'échange entre nos services.
40. Nous saluons l'adoption, par la Commission européenne, d'une enveloppe indicative de 415 millions d'EUR consacrée au programme panafricain relevant de l'Instrument de

financement de la coopération au développement¹, en tant que contribution à la mise en œuvre de la feuille de route commune pour la période 2014-2017, et les efforts continus déployés par la Commission de l'Union africaine en ce qui concerne la mobilisation d'autres sources de financement par l'Union africaine.

* * *

¹ Règlement (UE) n° 233/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument de financement de la coopération au développement pour la période 2014-2020.